

Procédure de notification du groupe BMW

Règles procédurales pour les informateurs

Quelles préoccupations puis-je signaler ?

Vous pouvez signaler les violations des droits de l'homme ainsi que les violations des normes environnementales connexes.

Les informations que vous fournissez peuvent concerner votre propre secteur d'activité, la chaîne d'approvisionnement ou d'autres partenaires commerciaux du BMW Group.

Comment suis-je protégé en tant que journaliste ?

La confidentialité et la protection des détecteurs sont des priorités absolues pour le BMW Group. C'est pourquoi les principes suivants s'appliquent tout au long du processus :

- Le groupe BMW s'engage à préserver la confidentialité, dans le cadre légal, et à ne pas divulguer l'identité de la personne fournissant les informations ni celle des autres personnes citées dans le rapport.
- Vos données personnelles sont traitées et supprimées conformément aux exigences applicables en matière de protection des données et conformément à la loi allemande, à savoir la « Loi sur les obligations de diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LKSg) ». Vous trouverez de plus amples informations en ligne dans la section « Confidentialité des données ».
- Le BMW Group ne tolère pas les représailles ou autres mesures négatives dirigées contre les journalistes en réponse à un reportage.
- Si vous pensez être victime de harcèlement ou de représailles à la suite d'un signalement, vous pouvez le signaler à la ligne SpeakUp de BMW Group.

Où et comment puis-je soumettre un rapport ?

Tous les employés et les parties externes peuvent faire part de leurs préoccupations à la ligne SpeakUp de BMW Group ou au médiateur :

Ligne SpeakUp du groupe BMW :

- Lorsque vous fournissez des informations par téléphone, votre message est enregistré et généré automatiquement sous forme de texte.
- La ligne SpeakUp de BMW Group chiffre vos informations personnelles afin que votre identité ne puisse pas être découverte par les personnes chargées du dossier.
- Informations d'accès à « BMW Group SpeakUp Line »
ACCÈS WEB : rendez-vous sur <https://bmwgroup.speakup.report/main>

ACCÈS TÉLÉPHONIQUE

- Choisissez un numéro pour votre pays
 - Belgique : 0800 89 326 (gratuit)
 - Luxembourg : +352 342 080 8982 (tarif local)
- Entrez le code d'organisation **115355**.

Médiateur :

- Le médiateur est une personne externe neutre qui est tenue au devoir de confidentialité.
- La communication avec le médiateur est gratuite pour le rapporteur.
- Le rapporteur peut contacter le médiateur 24 heures sur 24, par e-mail ou par télécopie, ou par téléphone de 8 h à 19 h, heure d'Europe centrale.

- Coordonnées : Dr.

Sibylle von Coelln
HEUKING · DE COELLEN
Avocats PartG GmbH
Prinz-Georg-Strasse 104
40479 Düsseldorf

Téléphone : +49 211 44 03 57 72

Adresse e-mail : BMW-Ombudsperson@hvc-strafrecht.de

Par courrier ou
par courrier :

- Vous pouvez également envoyer des notifications par courrier ou par courrier interne à BMW Group Compliance Audits, Internal Investigations, à l'adresse suivante :
 - Audits de conformité et enquêtes internes du groupe
BMW 80788 Munich
 - si
 - par e-mail à notifications@bmwgroup.com.

En personne :

- Si vous souhaitez faire un rapport en personne, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous à l'avance via notifications@bmwgroup.com.

Il va sans dire que les employés peuvent également consulter les responsables, les services locaux de conformité, les syndicats ou les représentants du comité d'entreprise.

Que se passe-t-il une fois que j'ai soumis mon rapport ?

1. Réception d'informations

- Une fois que vous avez soumis des informations via l'un de nos canaux, [le service de conformité du groupe BMW](#) (ci-après « **Bureau des notifications** ») documentera la réception du rapport et en confirmera la réception dans un délai d'une semaine.

2. Examen des informations fournies

- Le bureau de notification vérifie si le rapport contient suffisamment d'informations pour un suivi ultérieur.
- Si nécessaire, le Reporting Office peut vous contacter par le même canal pour vous poser d'autres questions concernant votre signalement.
- Si les informations disponibles sont insuffisantes et que le rapporteur ne peut pas être contacté, le dossier sera clos.
- Si les informations sont suffisantes pour poursuivre le traitement, des éclaircissements seront entrepris.

3. Clarifier les faits

- Le Reporting Office enquêtera lui-même sur l'affaire ou transférera l'enquête à un autre service compétent de l'entreprise sur une base confidentielle.

- Le bureau de notification veille à ce qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts.
- Au cours de l'enquête, le bureau de signalement ou le service responsable peut vous contacter pour vous fournir plus d'informations.
- Vous serez informé des résultats de l'enquête.
- Si vos préoccupations sont confirmées, une solution appropriée sera développée.

4. Développez une solution

- Le service responsable élaborera une solution pour remédier à la situation.
- Dans la mesure du possible, vous participerez au développement d'une solution.

5. Mise en œuvre de mesures correctives

- Les solutions convenues sont mises en œuvre.
- La mise en œuvre est contrôlée par le service responsable et le bureau de notification.

6. Conclusion

- Les résultats seront discutés par le Bureau des notifications, en consultation avec vous.

Entrez en contact avec :

Audits de conformité du groupe BMW, enquêtes internes, notifications@bmwgroup.com